# Membres de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et des Conditions de Travail)

pour les entreprises de plus de 300 salariés...

Sécurité & prévention

## Objectifs

• Définir les missions et les prérogatives des membres de la CSSCT par rapport au CSE.
• Connaître ses droits, devoirs et ses obligations.
• S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques et à l'analyse d'Accidents de Travail, Maladies Professionnelles ou situations dangereuses.
• Devenir acteur de la démarche de prévention de l'Entreprise en proposant des actions d'amélioration concrètes.

## Public et pré-requis

• Tout membre élu à la CSSCT du CSE.
• Groupe de 10 personnes maximum, sans prérequis.
• Un autopositionnement et un recueil des attentes sera envoyé avant la formation.

## Déroulement

- Les enjeux de la prévention
  - Contexte et Loi Santé de 2021
  - Conséquences d'UN AT/PM sur l'humain
  - Conséquences financières (coûts directs et indirects).
  - Conséquences juridiques (responsabilité civile et pénale).
- Les membres CSSCT, droits et devoirs
  - Composition, missions et fonctionnement.
  - Rôle spécifique de la CSSCT.
  - Distinctions avec le CSE (consultations obligatoires et expert)
  - Le Règlement Intérieur du CSE.
  - La BDESE .
  - Rôle spécifique en cas d'alerte ou retrait.
  - Rôle des différents acteurs de prévention.
  - Préparer et animer un sujet SSCT.
- La prévention des risques professionnels
  - L'inspection de site ou visite sécurité (fil conducteur de la formation) et son préparation de son rapport.
  - Le Document Unique et le PAPRIPACT.
  - Les 20 risques dont les Risques PsychoSociaux.
  - Zoom sur les risques spécifiques de l'Entreprise.
  - Trouvons des solutions avec les 9 Principes Généraux de Prévention.
  - Les autres documents obligatoires (Plan de prévention, protocoles de sécurité, registre de sécurité...).
- L'analyse des AT/MP avec plan d'actions
  - Les 4 étapes.
  - Méthode de l'arbre des causes et/ou des 5M.
  - Présenter et défendre des mesures de prévention sur l'OTHu.

## Méthodes et moyens pédagogiques

• Exposés participatifs avec diaporamas et supports multimédias.
• Actives avec exercices pratiques s'appuyant sur les documents internes de l'Entreprise et jeux de rôles.
• Interrogatives avec études de cas, exercice réel de visite sécurité, et échanges d'expériences + quizz en clôture.
• Remise des supports de formation via un lien WeTransfer.

## Modalités

• Durée : 35 h / 5 jours, de préférence non consécutif.
• Dates à définir
• Tarif et modalités sur demande, selon le lieu, qui devra être accessible aux PMR.

## Validation pour 4 ans

• Formation de 5 jours à renouveler à chaque mandat (4 ans).
• Attestation de fin de formation avec validation des compétences acquises.

FORMATION - CONSEIL - COACHING
3 rue des Cèdres - 49360 TOUTLEMONDE - **Tél. : 06.68.89.22.22**
email : contact@cplusformation.fr - www.cplusformation.fr
Siret : 798 624 854 00021 - Code APE : 8959A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 49 03220 49 auprès du préfet de région de Pays de la Loire.